

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2014

Le 29 août 2014, sur convocation régulière du Maire en date du 25/08/2014, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Jeannine DRUOT (pouvoir à Jean-Marc Bousset), Ghislaine GALLET (pouvoir à Marie-Agnès Guezet), Eric LEONARD (pouvoir à William Schwob), Jean-Charles MICALLEF (pouvoir à Patrice Jego), Franck VERMOT-DESROCHES (pouvoir à Franck Gibertini)

Patrice JEGO a été élu secrétaire de séance.

En ouverture de séance, le Maire tient à féliciter, au nom du Conseil Municipal, Manon BORG qui a obtenu la mention très bien au baccalauréat avec une moyenne de 18.39 et qui a réussi le concours d'entrée à Sciences-Po Paris.

Une page lui est réservée en annexe du compte-rendu.

1- FSL – FAAD

Le Maire présente le courrier adressé par le Conseil Général du Doubs sollicitant, comme chaque année, la commune afin qu'elle apporte sa contribution à deux dispositifs signés par le Préfet et le Président du Conseil Général ; ces actions concernent l'accès ou le maintien dans un logement en faveur des ménages les plus en difficulté.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) intervient pour aider les familles à accéder et à se maintenir dans un logement décent et indépendant ; il est alimenté par la contribution du Département (2,44 M € en 2014), et par les contributions volontaires des collectivités locales et de différentes structures œuvrant en matière de logement.

Le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) dont l'objectif est de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier, est alimenté, outre la contribution du Département (23 000 € en 2014), par les participations volontaires des communes et leurs groupements, de la Caisse d'allocations familiales, de la Mutualité Sociale Agricole, de gestionnaires du 1 % logement, et d'établissements prêteurs.

La participation demandée est de 0,61 € par habitant pour le FSL et de 0,30 € par habitant pour le FAAD.

Sur question de Marie-Agnès Guezet, Jean-Marc Bousset répond qu'il n'y a pas doublon avec le CCAS puisque celui-ci peut uniquement donner des aides ponctuelles (pour le paiement d'électricité, d'eau ...) à des Appuliens ; par contre, le FSL et le FAAD bénéficie à des personnes du Département dont les dossiers sont étudiés par une commission. William Schwob fait remarquer que les personnes

de Pouilley, en difficulté, pourront bénéficier des aides départementales même si la commune ne participe pas.

Bernard Maisse trouve anormal que les collectivités se substituent aux banques ; en effet, les banques hypothèquent les maisons et récupèrent, en cas de problème, leurs fonds. Jean-Marc Bousset le rejoint sur ce point de vue qui, chaque année, ne change pas : il est dommage que les banques prêtent à des personnes en situation déjà précaire et qu'au final, ce sont les collectivités qui versent des aides.

Patrice Jego pense la même chose en ce qui concerne le FAAD ; d'habitude, il votait pour la participation au FSL mais cette année, il votera contre, du fait des restrictions opérées par l'Etat et le Département sur les dotations et subventions versées aux communes.

Franck Gibertini regrette qu'il n'y ait pas de droit de regard sur les aides attribuées et qu'il préfère que la commune verse directement aux habitants en difficulté mais Annie Salomez répond qu'en ce qui concerne le FSL, elle a assisté à des commissions d'attribution et que les dossiers sont très bien étudiés ; de plus, les personnes concernées n'osent pas toujours s'adresser à la mairie de leur domicile. Effectivement, les aides ne concerneront pas forcément des Appuliens puisque les collectivités alimentent les fonds gérés par le Département.

Agnès Bas pose la question d'économie sur des dépenses communales non prioritaires (illuminations par exemple) afin de pouvoir participer au FSL.

Jean-Paul Revert et Claude Richard signalent que les communes ne sont pas seules à être sollicitées et que ces fonds devraient être alimentés autrement.

Le vote donne le résultat suivant :

FAAD : unanimité contre la participation

FSL : 2 voix pour la participation (Annie Salomez et Agnès Bas) -17 voix contre.

2- CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

En décembre 2013, le Conseil Municipal a confié au Centre de Gestion du Doubs la consultation d'organismes en vue de passer un contrat groupé avec les autres communes pour couvrir les risques statutaires (décès, accidents du travail, incapacités pour maladie, maternité...)

Suite à la réunion de la Commission d'appel d'offres du 30 juillet 2014, le marché a été attribué à CNP Assurances par SOFCAP (comme actuellement).

Jean-Marc Bousset donne les principales caractéristiques du contrat proposé :

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015
- Régime du contrat : Capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- Garanties : remboursement à la collectivité des frais liés aux décès, accident de service et maladie imputable au service, incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire), maladie de longue durée, longue maladie, maternité, adoption et paternité de ses agents.
- Tarification
 - Pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL ou détachés : 6.70 % (avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire uniquement) – le taux était de 4.08 %.
 - Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou détachés et agents non titulaires de droit public : 1.10 % (avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt de maladie ordinaire uniquement)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce nouveau contrat.

3- MOTION PROPOSEE PAR L'AMICALE DES MAIRES DE FRANCE POUR DEMANDER LE REEXAMEN DES DOTATIONS DE L'ETAT ATTRIBUEES AUX COLLECTIVITES LOCALES

Jean-Marc Bousset rappelle les grandes lignes du courrier de l'AMF transmis à chaque conseiller municipal. « Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer : de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017.....les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources....la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement....les collectivités de proximité facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ; elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ; elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

Les demandes de l'AMF sont les suivantes :

- * réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- * arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- * réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales. »

Jean-Marc Bousset insiste sur le fait qu'il ne s'agit que d'une motion mais il tient à ajouter qu'avant 2017, la DDT n'instruira plus les demandes de permis de construire – les communes devront faire appel à des cabinets privés à moins que la CAGB embauchent du personnel pour le faire (en répercutant les dépenses) ;

Patrice Jego ne voit pas l'utilité de cette motion et qu'il serait trop simple de demander à l'Etat de revoir le versement des dotations à la hausse pour qu'il change d'avis.

Interrogé par Bernard Maisse, Jean-Marc Bousset répond que cette motion ne concerne pas la suppression des conseils généraux et à ce sujet, il donne les dernières informations : les conseils généraux ne seraient supprimés que dans les grandes métropoles (Paris, Marseille, Lyon...)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adresser la motion pour demander le réexamen des dotations de l'Etat.

4- P.D.U

Le Maire rappelle que la CAGB a élaboré son Plan de Déplacements Urbains et que ce dossier avait été transmis à chaque commune pour avis ; le Conseil Municipal de Pouilley avait, lors de sa réunion du 23 mai dernier, adressé quelques observations sur ce projet de P.D.U (en particulier, une demande de liaison Pouilley-les Hauts du Chazal pour rejoindre le tram,) Le 17 juillet, la CAGB a répondu que le service reprendrait contact avec la commune à l'issue de la procédure administrative réglementaire.

Le dossier d'enquête publique vient d'être déposé en mairie – la consultation de ce dossier est libre et chaque personne pourra consigner ses observations sur un registre prévu à cet effet. L'enquête se déroulera **du lundi 1^{er} septembre au mardi 7 octobre 2014** – le commissaire enquêteur tiendra une permanence le samedi 20 septembre 2014 de 9h à 12h.

5- PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT RELATIF AUX ROUTES DEPARTEMENTALES DONT LE TRAFIC EST SUPERIEUR A 8 200 VEHICULES PAR JOUR

En juin dernier, le Conseil Général a présenté ce plan matérialisant le couloir de bruit de part et d'autre des routes départementales (en particulier la RD 70 à Pouilley) – il est fait pour informer les futurs acquéreurs de terrains impactés par ce bruit.

Un dossier vient d'être transmis aux 36 communes concernées par le bruit des routes départementales, par le Conseil Général du Doubs ; ce dossier comprend un registre pour recueillir les observations du public, **du 1^{er} septembre au 31 octobre 2014**.

La consultation du dossier se fera aux horaires habituels d'ouverture de la mairie.

A signaler que le document sera mis en ligne sur le site internet du Département www.doubs.fr

6- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* Granulats des Avants Monts

A l'issue de l'enquête qui s'est déroulée à Auxon-Dessus, dans le cadre des installations classées pour la protection de l'environnement, un avis favorable a été donné à l'exploitation d'une carrière et à l'installation de traitement de matériaux à Auxon-Dessus. Le document est à la disposition du public pendant une durée d'un an.

* Déchetterie des Tilleroyes fermée pour travaux

Construite dans les années 90, la déchetterie doit être réaménagée pour s'adapter à une activité croissante (110 000 visiteurs par an) augmenter la capacité de stockage et au développer des filières de recyclage (plâtre, polystyrène). Elle sera donc fermée **du 8 septembre au 8 décembre 2014**.

* Un peu d'histoire

Claude Dubois, ancien secrétaire de mairie de la commune de Pouilley, est venu consulter les archives afin de compléter un recueil sur l'histoire administrative de la commune (depuis 1650 jusqu'en 1975). Il vient d'adresser le fruit de ses recherches – les Appuliens intéressés peuvent consulter le document en mairie et quelques passages pourront être diffusés dans l'Appulien.

* Radar pédagogique

Franck Gibertini demande, alors qu'il était contre son achat, si le radar sera réinstallé et déplacé dans différents secteurs du village alors que la commune est revenue aux panneaux classiques. Jean-Marc Bousset indique que les batteries n'étant plus performantes, le radar devra être réparé avant sa remise en place. Bernard Maisse souligne que le radar ne remplace en aucun cas la signalisation par panneaux règlementaires mais qu'il permet, en plus du caractère pédagogique, d'enregistrer les fréquences de passage et la vitesse et ainsi de répondre aux riverains.

* **Signalétique**

Sachant qu'une commission commence à réfléchir sur la signalétique du village, Franck Gibertini demande à repousser les réunions de travail et d'attendre la mise en place du plan de circulation.

Le Maire répond que la nouvelle rue de l'Ecole va être créée en septembre/octobre et que le plan de circulation pourra ainsi être réalisé – les élus peuvent d'ores et déjà réfléchir à ce plan ainsi qu'à la signalétique.

* **L'Appulien**

Franck Gibertini fait part des remarques concernant la nouvelle présentation de l'Appulien :

- éviter des sujets différents sur une même page et moins les serrer
- regrouper les publicités et non les intégrer dans les textes
- mettre moins d'images et de photos.

Jean-Paul Revert qui a fait la mise en page répond qu'effectivement ce journal était dense parce qu'il y avait beaucoup d'informations à donner ; c'est pourquoi, la commission « information » a demandé aux associations de limiter leurs textes et souhaite augmenter le nombre de pages afin d'aérer la présentation.

Jean-Marc Bousset tient à souligner le travail fait par ce groupe d'élus qui a réussi à sortir un nouveau journal en peu de temps après leur élection.

oooooooooooo

INFO TRAVAUX

Aire de jeux : poursuite de l'aménagement de l'aire de jeux du centre du village par mise en place d'une pyramide de cordes de 4,30 m de hauteur (fournisseur : Bois d'Orraine)

Extension de l'aire de jeux : travaux pour recevoir la pyramide de cordes - du 15 septembre au 24 octobre 2014.

Rue de l'Ecole : aménagement de la dernière tranche de travaux par construction de la voie entre la rue du Puits et la rue actuelle de l'Ecole. Travaux prévus du 13 au 31 octobre 2014 (pour profiter des deux semaines de vacances scolaires) – entreprise Roger Martin.

Mise en sécurité des armoires d'éclairage public : travaux définis en urgence 1 dans le rapport « noctabene » portant sur la qualité de l'éclairage public – travaux prévus du 15 septembre au 17 octobre 2014.

oooooooooooo

SPECTACLE D'HISTOIRES ORGANISE PAR LA BIBLIOTHEQUE


SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2014 A 10H30 AU MONT DE POUILLEY

« LES FEES DE LA COMTE »

**Commune de
POUILLEY
LES VIGNES**



**SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
2014**

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
Samedi 13 septembre De 14h à 17h30	Portes ouvertes Présentation et essai d'instruments Animation musicale	Salle des fêtes	Ecole de musique EMICA
Vendredi 19 septembre 18h ** Samedi 20 septembre 10h	Réunions de quartiers Centre du village, rues Charrière Salée, du Puits, Vergers du Puits, Miserey, Perrouse, Lausanne, Gray... ** Le Coteau, la Pommeraie, la Vigneraie, Beauregard, Horizon 3, rues de la Corvée, de Serre	Rue Piétonne ** Coteau ** <i>En cas de pluie, salle sous la cure</i>	
Samedi 20 septembre De 14h à 18h	Journées du Patrimoine Fortifications du mont Visite de l'ouvrage N° 4 et de l'ouvrage n°1 restauré au printemps par le 19° RG et Aval'Fort	LE MONT	Commune
Dimanche 21 septembre A partir de midi	Repas dansant des + 70 ans	Salle des fêtes 	Commune
Vendredi 3 octobre A 18h30	Accueil des nouveaux arrivants sur la commune	Mairie	Commune
WE 11 et 12 octobre	Création Passion Exposition centrée sur les arts graphiques (huiles, acryliques, aquarelles, dessins....)	Salle des fêtes	L'Etoile

Samedi 8 novembre	Repas dansant	Salle des fêtes	Section football de l'Etoile
Dimanche 16 novembre	Repas dansant	Salle des fêtes	Anciens combattants

BRAVO MANON BORG !!



Félicitations à Manon qui a obtenu la mention « TRES BIEN » au baccalauréat, avec une moyenne générale de 18.39/20 et qui rentre à Sciences-Po Paris.

Manon aura 18 ans en Octobre. Elle habite dans notre village et a fréquenté l'école primaire depuis le CE2, puis le collège Pompidou ; elle est ensuite allée au Lycée Ledoux à Besançon.

Cette année, elle avait fait le choix d'arrêter ses activités : le violon qu'elle pratique depuis ses 7ans, l'école du cirque avec le trapèze ; elle voulait se consacrer au concours d'entrée à Sciences-Po dont les oraux étaient juste avant le bac...
Son souhait professionnel : travailler dans la magistrature ...juge d'instruction.

Cet été, elle a dû apprécier ses quelques jours de détente en Vendée, avec ses parents et ses 2 sœurs plus jeunes planche à voile, natation... avant la reprise à Sciences-Po, le 26 Août.

Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses projets.

PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN

Dossier à la disposition du public à la mairie

du 1^{er} septembre au mardi 7 octobre 2014

Chaque personne peut consigner ses observations sur un registre
Une permanence sera également assurée par le commissaire enquêteur
le samedi 20 septembre 2014 de 9h à 12h en mairie de Pouilley les Vignes.

oooooooooooooooooooo

PLAN DE PREVENTION DU BRUIT RELATIF AUX ROUTES DEPARTEMENTALES (trafic supérieur à 8 200 véhicules par jour)

Dossier à la disposition du public à la mairie du **1^{er} septembre au 31 octobre 2014** –
un registre est ouvert pour recevoir les observations du public.

oooooooooooooooooooo

Fermeture de la déchetterie de Besançon-Tilleroyes **du 8 septembre au 8 décembre 2014**

Construite dans les années 90, la déchetterie de Besançon-Tilleroyes doit évoluer pour s'adapter à une activité toujours croissante (110 000 visiteurs par an et développement des filières de recyclage). Elle ferme donc ses portes au public durant trois mois pour un réaménagement complet du site.

Du lundi 8 septembre au lundi 8 décembre, des travaux de grande ampleur permettront de moderniser et sécuriser les lieux (élargissement des voies de circulation, réagencement de l'entrée et de la sortie du site, création de places de stationnement aux abords de bennes...) et d'intégrer de nouvelles réglementations.

17 bennes au lieu de 14 actuellement seront installées et permettront de déployer de nouvelles filières de traitement (plâtre, polystyrène) et d'augmenter la capacité de stockage des déchets.

Grâce à ces trois mois de chantier, les habitants du SYBERT utiliseront en décembre prochain une déchetterie moderne et fonctionnelle.

Durant cette fermeture, le SYBERT invite les habitants à se rendre dans les déchetteries de **Pirey** et de **Placey**.

Un accueil physique sera également assuré à l'entrée de la déchetterie de Besançon-Tilleroyes pour orienter les usagers vers les 17 autres déchetteries présentes sur le territoire du SYBERT, qui restent toutes accessibles à chaque détenteur de badge.